



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SOUS-DIRECTION OPÉRATIONS, PRÉVISION, PRÉVENTION,
GROUPEMENT DES OPÉRATIONS
SERVICE DOCTRINES OPÉRATIONNELLES

ARRÊTÉ SDOPP GO SDO 2026-04

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des équipes
cynotechniques du Service départemental d'incendie et de
secours de Seine-et-Marne

Le Préfet de Seine-et-Marne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU les articles L.1424-1 à L.1424-50 du code général des collectivités territoriales ;
VU les articles R. 1424-42 et R. 1424-52 du code général des collectivités territoriales ;
VU l'arrêté 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2000-16 du 23 novembre 2000 portant création de l'unité cynotechnique du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne ;
VU les résultats des entraînements et des contrôles d'aptitude physique nécessaires à l'évaluation de l'aptitude opérationnelle portés sur les livrets individuels au titre de l'année 2025 en vue d'une aptitude pour 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de Seine-et-Marne ;

Arrête,

Article 1^{er} : Liste d'aptitude opérationnelle.

Liste d'aptitude opérationnelle des équipes cynotechniques du SDIS de Seine-et-Marne

	Mat.	Grade	Nom	Prénom	Chien	Emploi	OPEX
1			VOELTZEL	Sébastien	Berger Belge Malinois TALULLA 250 269 699 557 187	Référent Départemental Chef de Section Cynotechnique	Apte OpEx Cyno
2			GULLY	Éric		Référent Départemental Adjoint Chef de Section Cynotechnique	

	Mat.	Grade	Nom	Prénom	Chien	Emploi	OPEX
3			PESQUIÉ	Kélian	Berger Belge Malinois VEIKO 250 269 101 015 622	Conducteur Cynotechnique	
4			DEZAUX	Pierrick		Chef de Section Cynotechnique	

Article 2 : Abroge et remplace l'arrêté SDOPP GO SDO 2025-10.

Article 3 : Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne.

Fait à Melun, le - 2 AVR. 2026
Le Préfet,


Pierre ORY